

*Questions orales*

## LE RÔLE DE L'ENTREPRISE PRIVÉE

**M. Fred McCain (Carleton-Charlotte):** Madame le Président, l'attitude du gouvernement actuel de même que sa politique favorisent la participation de l'État dans l'industrie des transports, et je voudrais poser une autre question au ministre à ce propos.

Quand le ministre va-t-il encourager l'entreprise privée à participer à l'établissement d'une marine marchande canadienne et quand va-t-il annoncer, puisque les preuves sont déjà faites, qu'il serait rentable dans l'intérêt du Canada que les ports de Saint-Jean et d'Halifax, deux fenêtres sur le commerce international, soient ouverts toute l'année, enfin, quand le ministre admettra-t-il les tendances socialisantes du CN et de ses partenaires?

• (1140)

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, toutes ces questions intéressent bien peu l'aspect doctrinal. Les deux raisons pour lesquelles le CN veut s'associer à la Cast ou à d'autres entreprises du même genre, c'est l'importance accrue du multi-modalisme dans les transports d'aujourd'hui. Chacun vous dira combien il est important pour un transporteur de s'associer à d'autres compagnies exploitant d'autres modes de transport ou d'en faire l'acquisition s'il veut étendre sa gamme de services comme c'est le cas pour la Cast. Voilà une bonne raison qui n'a rien à voir avec aucune théorie ou idéologie. C'est plutôt la réalité.

En second lieu, à l'heure actuelle le CP occupe une position très forte dans le port de Montréal à la fois pour les services ferroviaires et maritimes. Si mon honorable collègue ne veut pas que le CN soit laissé pour compte, le CN devra concurrencer le CP sur son propre terrain et voilà pourquoi il est dans l'intérêt du CN de s'associer à la Cast ou d'acquérir d'autres installations.

\* \* \*

## QUESTIONS OUVRIÈRES

## LA CAMPAGNE PUBLICITAIRE DU GOUVERNEMENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

**Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi. Le chômage touche maintenant 196,000 travailleurs en Colombie-Britannique et, dans certaines localités, il atteint des proportions telles qu'il y aurait lieu de désigner ces dernières comme zones sinistrées afin d'y créer d'urgence des emplois. Comme le sait le ministre, cette tragédie humaine est pour le gouvernement de la province l'occasion de se livrer à une publicité trompeuse et exagérée dans laquelle il s'attribue le mérite de milliers d'emplois inexistantes et de programmes fédéraux auxquels il n'a aucunement participé.

Étant donné que les créditistes déforment ainsi les faits en ce qui concerne des programmes fédéraux, le ministre a-t-il écrit au premier ministre de la Colombie-Britannique pour exiger que son gouvernement retire ces messages politiques malhonnêtes financés grâce à l'argent des contribuables de la province?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame le Président, il a déjà été dit que le plus beau compliment que l'on puisse faire à quelqu'un, c'est de l'imiter. Si le gouvernement de la Colombie-Britannique cite

les programmes fédéraux comme exemple de l'efficacité de l'action gouvernementale sur le plan de la création d'emplois, c'est dire que nous faisons du bon travail, contrairement à ce qu'on soutenait il y a quelques minutes.

J'ai appris que le gouvernement de la Colombie-Britannique avait fait diffuser un certain nombre de messages publicitaires où il soulignait que la formule du travail partagé avait permis de conserver des milliers d'emplois dans la province. Cette constatation vaut également pour d'autres régions du Canada. Nous avons communiqué avec le ministre du Travail de la Colombie-Britannique pour lui dire que, s'il a la gentillesse de vouloir attirer l'attention du public sur les mérites de ce programme, nous lui saurions gré de signaler également qu'il s'agit d'une initiative fédérale.

**Mme Mitchell:** Les propos du ministre sont presque aussi trompeurs que ceux du gouvernement créditiste. Il devrait en fait dire au public que la formule du travail partagé ne contribue pas vraiment à la création de nouveaux emplois non plus qu'au maintien des emplois à plein temps existants.

\* \* \*

## L'INDUSTRIE

## LES HOUILLÈRES DU NORD-EST DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES MESSAGES PUBLICITAIRES DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL

**Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est):** Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de l'Industrie et du Commerce. Bien qu'il ait été obligé de retirer ses prétentions malhonnêtes au sujet des milliers de garderies dont il revendiquait le mérite, le gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique continue à se vanter d'avoir créé de 10,000 à 16,000 emplois dans les houillères du nord-est de la province. Étant donné les prévisions négatives en ce qui concerne les débouchés futurs pour le charbon du nord-est de la Colombie-Britannique et les mises à pied auxquelles procèdent les exploitations houillères du sud-est de la province, dont il est d'ailleurs conscient, le ministre admet-il que les nouveaux emplois sont très rares sinon inexistantes dans l'industrie du charbon de la Colombie-Britannique et que les messages du gouvernement créditiste sont extrêmement malhonnêtes et devraient être interdits?

**L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame le Président, comme je n'ai pas encore vu ces messages publicitaires, je ne veux risquer aucun commentaire. Le gouvernement fédéral a simplement aidé le gouvernement de la Colombie-Britannique à la demande de ce dernier ainsi que du secteur houiller, à participer à l'établissement de certaines infrastructures susceptibles de favoriser le développement économique de cette région de la province.

\* \* \*

## L'IMPÔT SUR LE REVENU

## LES REMBOURSEMENTS DE 1981

**M. John McDermid (Brampton-Georgetown):** Madame le Président, j'ai une brève question supplémentaire qui se rattache à celle de mon collègue au sujet des remboursements d'impôts. Le ministre des Finances peut-il assurer à la Chambre que non seulement les remboursements de 1982 seront mis